

Lettre d'info décembre 2025

L'ANCC vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



L'assemblée générale de l'ANCC du 25 octobre 2025 Au port du Bourdonnais Tour Eiffel



Pas de changement des tarifs pour 2026

Formation des syndics bénévoles	En ligne sur ZOOM Ou En replay sur la chaîne ANCC de Youtube pour les abonnés
<p>Une consultation individuelle comptable peut être proposée sur inscription préalable à chaque permanence.</p> <p>Permanence sans rendez-vous, Inscription aux formations par mail à contact@ancc.fr</p>	
La comptabilité	en direct sur ZOOM les samedis après-midi ou En replay sur la chaîne ANCC de Youtube pour les abonnés

Obligation pour le syndic en 2026

Le syndic est légalement responsable de l'inscription du DPE et du PPT à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Cette obligation, souvent méconnue des copropriétaires, renforce la responsabilité du syndic face aux risques de carence de gestion.

Un syndic qui n'aurait pas anticipé la réalisation du DPE collectif ou la planification des travaux peut être accusé de carence, avec une mise en cause de sa responsabilité civile.

Nouveau calcul du DPE

Le nouveau calcul du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Voici les principaux changements :

- 1) Le coefficient de conversion de l'électricité sera abaissé de 2,3 à 1,9, ce qui est en accord avec les valeurs européennes actualisées.

Cette révision vise à améliorer l'étiquette énergétique de milliers de logements, favorisant ainsi l'électrification du chauffage.

- 2) Le nouveau calcul sera plus fiable et plus contraignant, avec l'interdiction progressive des passoires énergétiques.

À partir de 2026, un simulateur gratuit de l'ADEME sera disponible pour générer la nouvelle attestation de DPE.

98	Les ascenseurs
99	Les parties communes
100	La centième
101	Les accès aux parties privatives
102	Les ASL
103	Résoudre les conflits à l'amiable
104	La mise en concurrence des syndics
105	La mise en concurrence des marchés
106	La rénovation énergétique
107	La loi ALUR
108	Le compte séparé
109	Le dégât des eaux
110	Le stationnement en copropriété
111	Les impayés
112	La procédure d'alerte
113	L'administrateur provisoire
114	Réussir son assemblée générale
115	Assurance en copropriété ou ASL
116	Les appels de charges
117	Le cahier des charges des ASL
118	La gestion des archives
119	Travaux : Quoi faire ?
120	Méthode de reprise d'un syndicat ou une ASL
121	Tenir une assemblée pendant et après le confinement
122	Les mises aux normes 1 ^{er} partie Administrative
123	Les mises aux normes 2 ^{ème} partie Technique
124	Le recouvrement des impayés
125	Les servitudes
126	La prévention des risques incendie
127	La prévention des risques naturels
128	La prévention des risques technologiques

POUR COMMANDER NOS PUBLICATIONS : 15 € pour les adhérents, 20 € pour les non-adhérents

Adresssez votre commande à notre siège: 5, rue Firmin Gémier – 75018 Paris,

Ou par courriel à contact@ancc.fr. Nota : prévoir 4 € de frais de port pour une revue